



Rapport du préavis n°16/11.2025

Demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour le financement des travaux effectués en urgence suite aux fuites d'eau potable dans le Bourg et pour procéder à la réalisation de l'extension du réseau de distribution.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de madame Marie-France Chautems et de messieurs Alexandre Buvelot, Yves Chevillat, rapporteur, Jérôme Courtais, suppléant, Yves Morand et Jacques Rochat, s'est réunie le 22 octobre 2025 en présence de mesdames Véronique Savioz, municipale, et Lorraine Wasem, cheffe du service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI) ainsi que de monsieur Stéphane Porzi, syndic. Ces derniers ont répondu ouvertement à toutes les questions de la commission et l'ont ensuite laissé délibérer seule.

Préambule

Le Bourg est alimenté en eau potable via 2 conduites, l'une passant par la rue du Fossé et l'autre passant sous la tour de l'Horloge.

Entre 1971 et 1973, des travaux conséquents ont eu lieu dans le Bourg pour le réseau d'épuration. Les conduites d'eau potable ont vraisemblablement été remplacées à cette occasion, ce qui signifie qu'elles ont au minimum 50 ans.

En 1984 et 2011, comme mentionné dans le préavis, des travaux ont eu lieu sur la route passant sous la Tour de l'Horloge, incluant notamment la pose d'une large semelle de béton.

Mi-septembre 2025, le service des eaux a identifié et localisé des fuites dans la conduite sous l'arche de l'Horloge. La fuite était suffisamment importante pour devoir être résorbée rapidement, mais une réparation rapide n'était pas envisageable. D'un autre côté, une fermeture de ce tronçon nécessitait la mise en place d'une alimentation d'eau alternative assurant la circulation de l'eau dans le Bourg à travers un autre tuyau.

Dans ce cas d'urgence, le service des eaux et la Municipalité ont rapidement réagi et trouvé une solution provisoire via la pose d'un tuyau en extérieur le long de la route située au Sud du château. Cette solution a permis de fournir de l'eau à tous les habitants du quartier, et ce, presque sans interruption.

Constat actuel

La mise en place d'une solution pérenne est désormais nécessaire ; Le Service des Eaux du SUI a procédé à une évaluation des solutions à sa disposition.

La présence de la semelle en béton, ainsi que celle de nombreux autres réseaux dans l'espace restreint sous la place de l'Horloge rendent l'accès à la conduite long et coûteux, et donc sa réparation difficile. La commune privilégie, dès lors, un remplacement par un bouclage permanent et enterré du côté lac du château, assorti d'une condamnation définitive du tronçon sous l'horloge.

Urgence

La commission s'est tout d'abord interrogée sur l'aspect urgent et nécessaire du préavis. Elle a conclu, d'une part que les travaux effectués en urgence étaient indispensables au vu des fuites constatées et de la nécessité de fournir de l'eau aux habitants. D'autre part, que les travaux d'extension revêtent également un caractère urgent et indispensable au vu des risques de gel.

Pertinence de la solution choisie

La commission s'est ensuite questionnée sur la solution choisie et a conclu que, malgré le peu de temps à leur disposition, les services de la commune avaient bien étudié les options à disposition et opté pour une solution pragmatique permettant de pérenniser le réseau d'eau au moyen de travaux d'une ampleur et d'un coût relativement modestes. La solution de passer sous la Tour nécessiterait de casser la dalle sur toute sa longueur, ce qui compliquerait considérablement le chantier.

Opportunités liées

Le SUI s'est intéressé à la possibilité de poser un nouveau type de conduites PE pourvues d'un revêtement intérieur en béton. Au vu du peu de retour d'expérience et de la complexification du chantier que cela entraîne, cette option a été écartée.

Le SUI compte profiter de ce chantier pour procéder à l'ajout d'une borne d'hydrante après avoir consulté les services du feu.

La commission salue le réflexe de la commune de se questionner sur les éventuelles opportunités en lien avec ce chantier.

Enseignements à tirer de cet incident

La commission constate que le socle en béton de 2011 a visiblement permis de résoudre les problèmes d'affaissement de la route, mais qu'il a généré d'autres problématiques, en particulier d'accès au sous-sol. La commission encourage donc la municipalité à adapter sa pratique afin d'en prendre compte lors des prochains travaux sous pavés.

La commission s'inquiète, au vu de l'âge des conduites, que la présente fuite d'eau n'en présage d'autres. Elle encourage la municipalité et ses services à effectuer une analyse du réseau d'eau (recherche de fuites, test de fonctionnement des vannes) de la commune afin

de planifier son renouvellement : Le remplacement des tronçons les plus problématiques, l'éventuel ajout de vannes ou de bornes hydrantes, mais aussi, si besoin, l'adaptation du plan d'entretien du réseau. Il est d'autant plus important de le planifier car le sous-sol du bourg est lui aussi composé de béton qui risque de complexifier les futurs chantiers

Montant des travaux

La commission se réjouit du montant modéré de l'opération. Elle a toutefois interrogé la municipalité quant au coût de l'ingénieur qui semblait de prime abord élevé. La Municipalité l'a assuré que ce dernier avait été d'une grande aide lors des différentes phases qui ont suivi l'incident et que le travail restant, notamment de coordination, était conséquent.

Les montants demandés dans le préavis sont issus d'offres rentrées, il n'y a donc pas d'écarts à attendre de ce côté-là. Les éventuels imprévus pourraient provenir de « surprises » liées à la composition du sous-sol, par exemple via la présence d'anciens tuyaux non-référencés avec lesquels le chantier devrait composer. La responsable du SUI était toutefois confiante que le poste « imprévus » du budget permettrait de pallier de tels cas.

Impact environnemental

Le SUI a consulté ses collègues du Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) afin de s'assurer de l'absence d'impact sur les arbres voisins du tracé de la conduite. Ce dernier a confirmé que le système racinaire des arbres de la bande herbeuse du quai ne sera pas malmené par l'intervention.

CONCLUSIONS

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- - considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser rétroactivement les travaux effectués en urgence, suite aux fuites d'eau potable dans le Bourg ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension du réseau de distribution dans le Bourg ;
3. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 210'000.00 ;
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Rapport établi à Saint-Prex, le 31.10.2025

Le rapporteur,

Yves Chevillat

